

## Le plateau technique

L'équipe propose un plateau technique composé de différents professionnels présentant une expérience significative des troubles psychologiques et une expertise technique permettant la recherche d'adaptation des pratiques et l'aménagement de l'environnement des enfants et des jeunes.

Elle est composée principalement :

- de psychologues
- d'éducateurs spécialisés

## Coordonnées



[emr@ditep67.fr](mailto:emr@ditep67.fr)

**Madame Valérie FINCK**

Directrice Adjointe  
ITEP Le Willerhof  
13 Rue Willerhof  
67600 Hilsenheim  
Tél. : 03 88 85 40 12

**Monsieur Richard SOLTI**

Directeur Adjoint  
Institut Les Mouettes  
46 Rue de Gerstheim  
67100 Strasbourg  
Tél. : 03 88 61 35 86



## Equipe Mobile Ressource du Bas-Rhin

Institut Les Mouettes (D-ITEP)  
Institut Thérapeutique Educatif  
et Pédagogique  
Le Willerhof (D-ITEP)



## Préambule

Les dispositifs **Instituts Thérapeutiques Educatifs Pédagogiques (D-ITEP) Le Willerhof** et celui de **l'Institut Les Mouettes** s'associent pour constituer une **Equipe Mobile Ressource (EMR)** commune qui intervient sur l'ensemble du département du Bas-Rhin.

Née de la volonté de la **Fondation Providence de Ribeauvillé** et de la **Fondation Vincent de Paul** de s'associer pour mobiliser leurs compétences et expertises, **cette Equipe Mobile Ressource (EMR)** est appelée à intervenir auprès de professionnels confrontés, dans leurs missions, à des difficultés liées à l'accueil d'enfants et de jeunes (de 3 à 20 ans) souffrant de difficultés psychologiques entraînant des troubles du comportement qui nuisent gravement à la socialisation et à l'accès aux apprentissages.

L'EMR accompagne des équipes dans la recherche de compréhension des situations et dans l'élaboration d'outils transposables et adaptés à leurs pratiques et à leur cadre habituel de travail.

## Mission

L'EMR a pour mission d'apporter un soutien aux professionnels des **établissements scolaires, des établissements et services médico-sociaux et sanitaires**, dont ceux de la protection de l'enfance (ASE - Aide Sociale à l'Enfance) et de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), afin d'éviter des ruptures dans les parcours d'accompagnement des situations difficiles.

C'est un **dispositif de prévention et de soutien** pour éviter que les situations délicates ne se dégradent. L'EMR contribue au décloisonnement institutionnel et favorise ainsi l'émergence de résolutions adaptées à la singularité de ces situations.

## Objectifs

L'EMR a pour objectif de :

- contribuer à la compréhension des difficultés psychologiques et de leur expression,
- favoriser une évaluation plus fine des situations afin d'améliorer la pertinence des orientations (médico-sociales, scolaires, sociales et thérapeutiques),
- proposer des ressources à l'ensemble des équipes accompagnant ces situations complexes,
- favoriser le maillage des secteurs (scolaires, éducatifs, sanitaires, médico-sociaux...) et le partage de compétences entre les professionnels.

## Comment solliciter l'EMR ?

Chaque établissement ou service dispose d'un relais/filtre permettant de contacter directement l'EMR.

Ces relais sont :

Pour l'Education Nationale :  
les inspecteurs de circonscription pour le premier degré et les chefs d'établissement pour le second degré

•  
Pour les établissements et services de l'ASE :  
le médecin référent

•  
Pour les établissements et services sanitaires :  
les chefs de service ou les praticiens hospitaliers

•  
Pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux :  
les directeurs d'établissements

•  
Pour la PJJ :  
la conseillère technique, infirmière